



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mairie de Biriatoù**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 15

L'an deux mil dix sept

Le vingt février

Le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU,  
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Maire.  
La séance a été publique.

Date de convocation  
Le 15 février 2017

Présents : FINESTRA, GAUTIER, GUICHARD, Adjoint  
OLAIZOLA, DE ESOAIN, SARRON, BUSO, IPARRAGUIRRE, PENA,  
SORHUET, CORNU.  
Absents excusés : HAROUTIOUMIAN, ROUXEL, SOROETA.  
Pouvoirs :  
Mme HAROUTIOUMIAN donne pouvoir à M FINESTRA

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22, M Jean Claude SARRON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

**Objet6- Désignation des représentants pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), composée de membres des Conseils municipaux a été mise en place par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Cette commission procédera à l'évaluation du montant des charges et des recettes transférées à la Communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la Communauté d'agglomération. Elle devra rendre en 2017 son rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées.

Il appartient aux Communes membres de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Maire propose que Mme Pascale GUICHARD soit désignée représentant titulaire, avec Patrick PEÑA comme suppléant.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

**DÉSIGNE** Mme Pascale GUICHARD représentant titulaire de la Commune au sein de la CLECT et Patrick PEÑA suppléant.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

**Michel HIRIART**

